Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2015-668** **29/07/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : formation d'appui à la prise de fonction des gestionnaires en établissements d'enseignement.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-commissariats à la République des COM Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole Inspection de l'enseignement agricole AgroSup Dijon

Résumé : note d'information sur la formation d'appui à la prise de fonction des gestionnaires en établissements d'enseignement.

La DGER a développé depuis les années 1990 une politique de formation d'appui à la prise de fonction pour l'ensemble des agents non chargés d'enseignement, affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), en s'appuyant sur les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole et de la Direction de la formation des agents de l'Etat (DFAE) au sein d'AgroSup Dijon.

La formation immédiate d'adaptation à l'emploi des gestionnaires des EPLEFPA est confiée à la Direction de la formation des agents de l'Etat (DFAE) au sein d'AgroSup Dijon et répond aux caractéristiques suivantes :

- prise en compte de l'hétérogénéité du public en formation par un positionnement effectué à l'entrée de la formation,
- adaptation de l'enseignement aux besoins des stagiaires et le cas échéant, en dispensant de suivre tout ou partie de la formation ou en acceptant le report sur l'année suivante de tout ou partie de la formation ou l'étalement de la formation sur deux années en fonction du positionnement,
- présentation, suivant le calendrier réel, des formations à but pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés,
- construction active des formations en tenant compte des demandes exprimées par les précédentes promotions et réactivité des intervenants par rapport aux demandes exprimées lors de la formation,
- intervenants nombreux et variés parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole ainsi que des pairs pouvant partager leur expérience,
- obligation de suivre l'ensemble des formations dans les délais et d'informer la DFAE des motifs de non participation (maladie…),
- prise en compte de situations ou besoins spécifiques pour les agents des DOM-COM.

Compte tenu de ces particularités, certains modules de ces formations peuvent être ouverts à la formation continue mais sans prise en charge par la DFAE des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des candidats.

1. Le public cible

Cette formation obligatoire est destinée aux agents titulaires et non titulaires chargés pour la première fois d'assurer les fonctions de gestionnaire ou de secrétaire général dans un EPLEFPA.

2. Le programme de formation

La formation est organisée en sept modules prenant en compte le calendrier annuel des tâches à effectuer.

Périodes de formation	Thématiques et intitulés	Modalités particulières
DIJON - Semaine 39 **du 21 au 25 septembre 2015**	Connaissance de l'enseignement agricole public, des établissements et de leur environnement	Une partie de la formation est commune avec les directeurs adjoints et directeurs de centre
DIJON – Semaine 41 **du 05 au 09 octobre 2015**	Gestion budgétaire de l'EPL	
DIJON – Semaine 49 **du 30 novembre au 04 décembre 2015**	Gestion des personnels	
DIJON – Semaine 02 **du 11 au 15 janvier 2016**	Compte financier	
CIBEINS – Semaine 05 **du 01 au 05 février 2016**	Management Hygiène et sécurité	
DIJON – Semaine 11 **du 14 au 18 mars 2016**	Diagnostic des services de gestion et budget de gestion	
DIJON – Semaine 21 **du 23 au 27 mai 2016**	Marchés publics – responsabilités dans le cadre du fonctionnement de l'EPL	

3. Modalités complémentaires de formation :

En complément de ces actions de formation les agents bénéficient :

- d'un tutorat réalisé par un pair ;
- d'un appui à la prise de fonction assuré par l'Inspection de l'enseignement agricole.

4. Les modalités pratiques de participation

4.1. Les formations « appui à la prise de fonction » stricto sensu

Les noms, prénoms et coordonnées des personnes affectées pour la première fois sur les fonctions ouvrant droit à participation à ces formations sont transmises à la DFAE par le bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) de la DGER.

Dans la mesure où plusieurs mouvements ont désormais lieu au cours de l'année scolaire, il appartient également au directeur de transmettre à la DFAE jacques.guillot@educagri.fr les noms, coordonnées et date de prise de fonction du nouveau gestionnaire ou secrétaire général affecté dans son établissement.

La DFAE convoquera les agents et assurera la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants aux conditions et aux tarifs en vigueur.

4.2. Les modules de formation ouverts à la formation continue

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains agents en fonction en tant que gestionnaires au sein d'EPLEFPA, depuis plusieurs années de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation à ces modules sera faite par les intéressés, sous couvert de leur directeur d'établissement à la DFAE à l'attention de jacques.guillot@educagri.fr .

La DFAE examinera au cas par cas les demandes de participation, en se faisant communiquer les informations utiles et donnera un avis pédagogique.

La DFAE n'assurera pas la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires en formation continue. En cas d'avis pédagogique favorable de la DFAE, l'intéressé et son directeur d'établissement devront obtenir un accord financier pour la prise en charge des frais de déplacement liés à la formation auprès de leur délégué régional à la formation continue (DRFC).

Aucune inscription en formation ne sera acceptée par la DFAE sans l'accord de financement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires.

5. L'inscription dans la base de données SAFO

Pour la gestion de ses formations tant en appui à la prise de fonction qu'en formation continue, la DFAE utilise l'outil de gestion des formations mis en œuvre pour l'enseignement agricole à la demande de la DGER : SAFO.

Cet outil permet la gestion des convocations, l'enregistrement et le suivi d'informations permettant l'élaboration des statistiques nationales, régionales et locales de formation continue au niveau des personnels de la communauté éducative de l'enseignement agricole.

En conséquence, le dossier de chaque agent sera abondé dans SAFO avec l'ensemble des informations relatives aux formations suivies au cours de la carrière, informations intéressantes en matière de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le Chef de la mission de l'appui au
pilotage et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER